

LOI N° 040/1PN/CP/81

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION
ENTRE LA REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTION-
NAIRE DE GUINEE ET LE CONSORTIUM "CODEGUI"
PORTANT CREATION D'UNE SOCIETE MIXTE.

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE,

VU les Articles 7, 9, 14 et 15 de la Constitution ;
APRES en avoir délibéré
ADOpte la Loi dont la teneur suit :

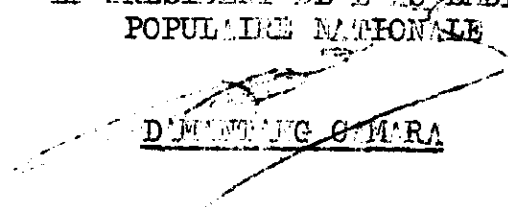
ARTICLE 1er. - Est ratifiée la Convention entre la République Popu-
laire Révolutionnaire de Guinée et le Consortium "CODEGUI" portant
création d'une Société Mixte pour la taille et la commercialisa-
tion du diamant signée à Bruxelles le 6 Septembre 1981.

ARTICLE 2.- La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal
Officiel de la République.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique.

CONAKRY, le 9 NOVEMBRE 1981

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE NATIONALE


D. M. K. G. M. A.